

TASSOCIATIONS SOUTH OF THE PROPERTY OF THE PR

13°2 0CT. 1

PALAIS DES CONGRÈS PARIS

Covid-19 Comment les associations ont-elles géré la crise sanitaire ?













AVEC LA PARTICIPATION DE

Rudy Jardot, Expert-comptable, membre du Comité secteurs Public, non-marchand, ESS du CSO

Catherine Grima, Expert-comptable, Présidente du Comité secteurs Public, non-marchand, ESS du CSOEC

Sébastien Cruege, Expert-comptable, membre du Comité secteurs Public, non-marchand, ESS du CSO

Jean-Hugues Morales, Délégué Général de l'Associations TAPAJ

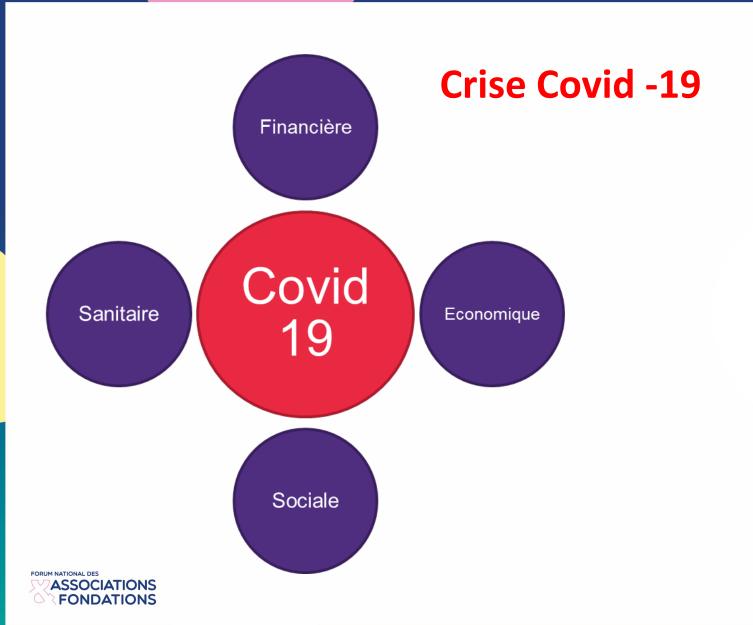




Crise Covid19



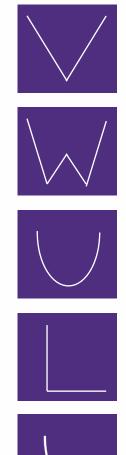




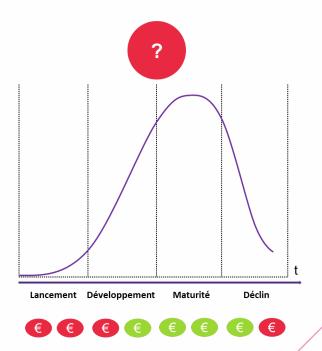




Crise Covid-19



Pérennité Solvabilité Performance

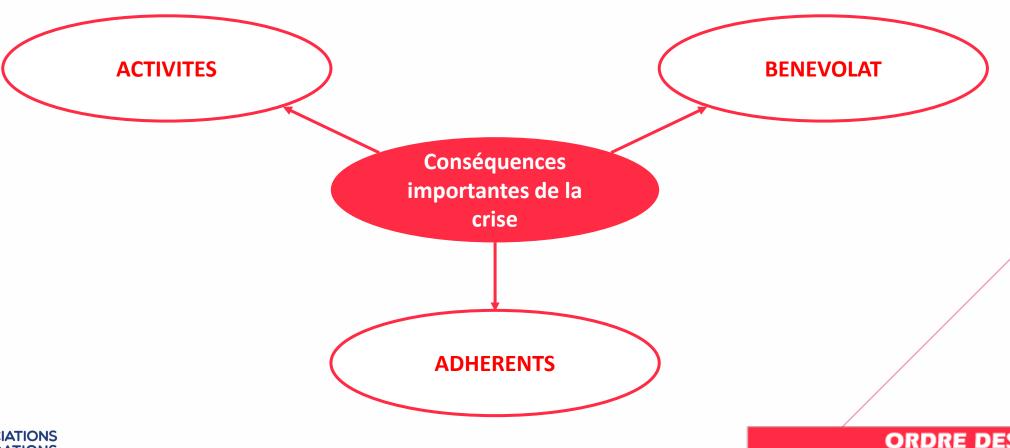
















Conséquences importantes de la crise ?
Association TAPAJ





Covid-19

L'impact des risques liés au Covid-19

ACTIF	Risque
Immobilisations	
Stocks	
Usagers	
Subventions à recevoir	
Trésorerie	

PASSIF	Risque
Fonds propres	?
Résultat	?
Emprunts	
Dettes fournisseurs	
Dettes fiscales & Sociales	





Covid-19

L'impact des risques liés au Covid-19

Compte de résultat	Risque
Prestations de services	
Subventions	
Dons	
Adhésions	
Autres achats et charges externes	
Charges de personnel / Activité partielle	
Charges de personnel / Productivité	
Résultat d'exploitation	
Résultat financier	
Résultat exceptionnel	
Résultat de l'exercice	













irection de la Jeunesse, le l'Éducation populaire t de la Vie associative

En partenariat avec Hexopée et France Générosités	2020	2021
Perte de revenus d'activités significative	29%	40%
Perte de revenus d'activités totale	20%	22%
Baisse des cotisations	27%	54%
Dépenses engagées à perte (activités annulées)	20%	25%
Perte de subventions publiques	12%	14%
Augmentation des coûts générés par la crise	12%	18%
Baisse des financements d'entreprises	11%	14%



+ 11 points

+ 27 points

+ 5 points

+ 6 points

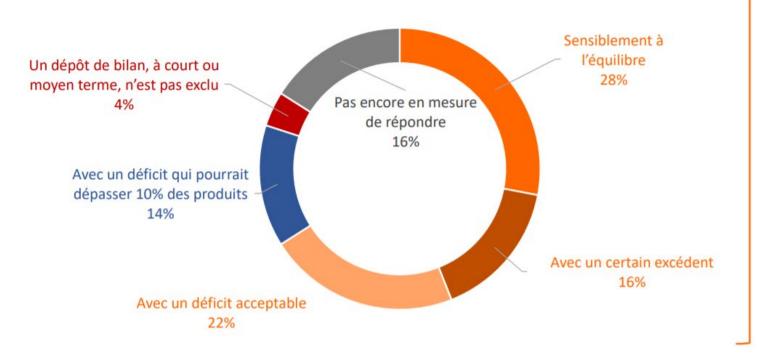


Conséquences financières ?
Association TAPAJ





Compte tenu des ressources et des charges relatives à l'exercice 2020, comment qualifieriez-vous le résultat de l'année ?



Bilan acceptable pour 2/3 des associations (28% + 16% + 22%)









En partenariat avec Hexopée et France Générosités





Approximativement aujourd'hui, combien de mois d'exploitation sont couverts par votre trésorerie?

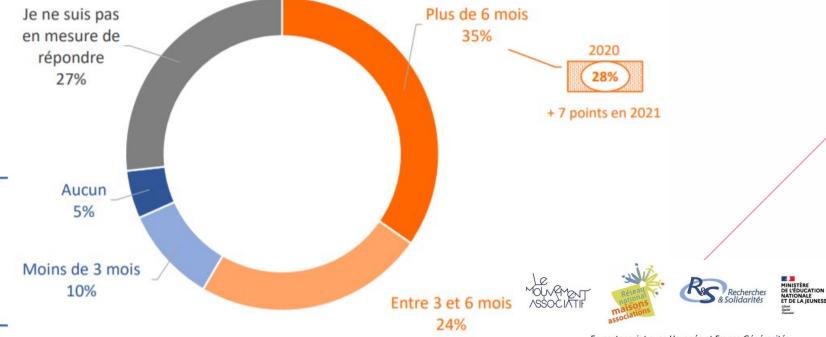
Des associations en danger moins nombreuses

2021 : 15% (5% + 10%)

2020

- 9 points en 2021





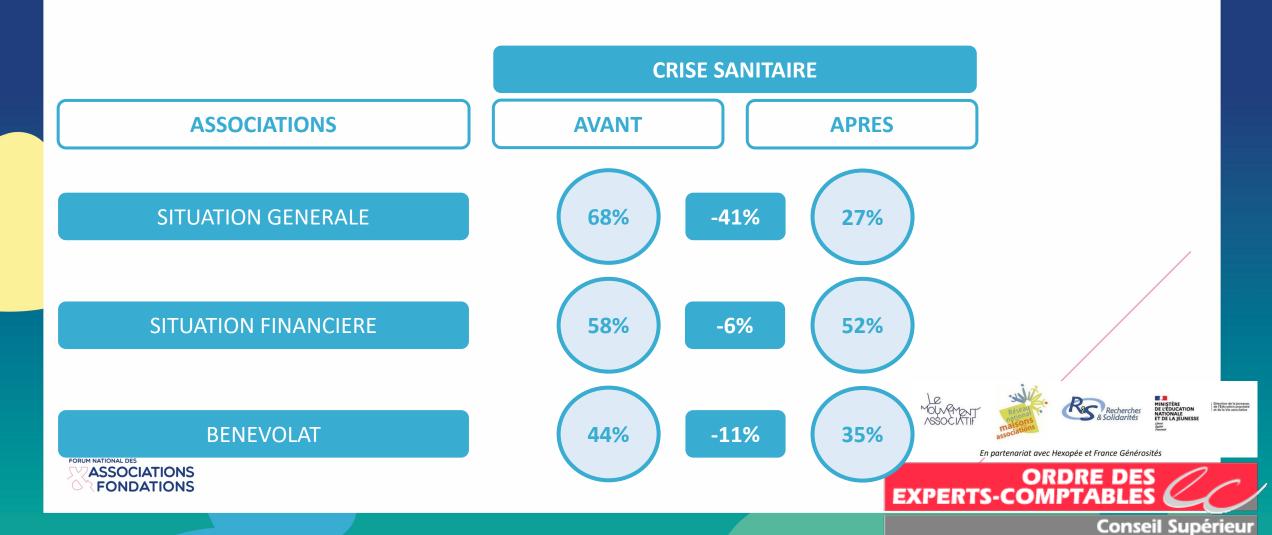




Conséquences sur la trésorerie ?
Association TAPAJ

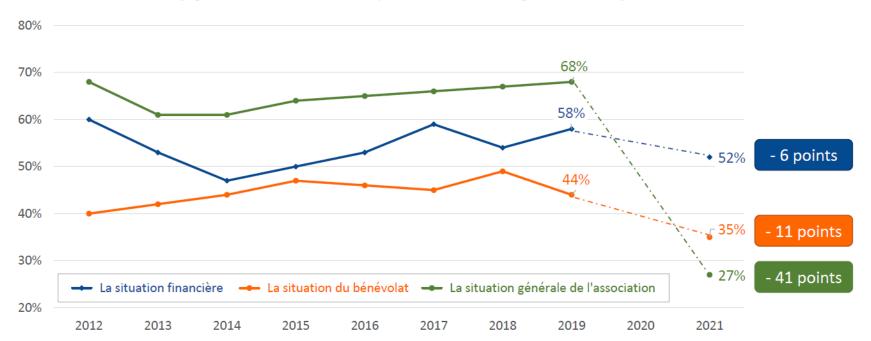






Une appréciation générale en chute libre















En partenariat avec Hexopée et France Générosités



Conséquences générales ?
Association TAPAJ





Aides de l'Etat





Aides de l'Etat

- Les associations développant une activité économique, ou assimilées de part le fait qu'elles emploient des salariés, ont pu ou bénéficient des dispositifs octroyés aux entreprises suivants :
 - Fonds de solidarité
 - Prise en charge des coûts fixes
 - Prêts participatifs soutenus par l'Etat Prêts garantis par l'État et prêts directs de l'Etat
 - Activité partielle
 - Exonérations et reports de charges
- Des acteurs comme Bpifrance, France Active, la Banque des Territoires ont été mobilisés afin d'apporter des solutions au secteur. Les associations peuvent aussi souscrire aux Plans de soutien régionaux en complément des aides de l'État, quand elles sont éligibles.





Aides de l'Etat – Fonds d'urgencESS

Pour permettre aux associations de faire face à cette crise, il a été aussi créé un fonds spécifique de soutien appelé « Fonds d'urgencESS ». Le fonds propose :

- un diagnostic de situation économique pour diriger les structures vers les aides et mesures de soutien auxquels ils ont déjà droit ou vers de nouvelles solutions de financement,
- une subvention de 5 000 euros pour les structures de 1 à 3 salariés,
- une subvention de 8 000 euros pour les structures de 4 à 10 salariés,
- un accompagnement via le dispositif local d'accompagnement pour certaines structures éligibles.
- ➤ Le dispositif UrgencESS a pris fin le 31 juillet 2021. Pour autant, le traitement et l'analyse des demandes se poursuivent.
- ➤ En date du 30 juin 2021, cette aide financière a permis de soutenir plus de 3 000 structures pour un montant total de 18,3 millions d'euros.





Le Prêt Relève Solidaire

A l'initiative du réseau France Active et de son Pacte relance, le Prêt Relève Solidaire est un prêt à titre gratuit dédié aux entrepreneurs les plus engagés et qui peut s'élever jusqu'à 100 000 €.

Sa durée est de 12 à 18 mois, remboursable in fine avec des ajustements possibles (remboursement anticipé, rééchelonnement, etc...).

Son objectif est de contribuer à renforcer rapidement la trésorerie et de donner le temps aux structures de construire et d'initier un plan de relance.

Pour en bénéficier, il convient de prendre contact avec l'agence France Active locale.

Ce prêt est cumulable avec d'autres aides intégrées dans le Pacte relance.





Conséquences des aides de l'Etat ?

Association TAPAJ





Association et Crise sanitaire loi n° 2021-875 du 1^{er} juillet 2021

Ces mesures ont été renforcées par la loi n° 2021-875 du 1er juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations.

Cette loi prévoit diverses dispositions afin d'améliorer rapidement et durablement la situation financière des associations :

- Conserver tout ou partie d'une subvention n'ayant pas été intégralement consommée
- Délai de paiement des subventions raccourcis
- Prêts entre associations d'un même réseau autorisés
- Appel à la générosité du public et reconnaissance d'utilité publique
- Renforcer l'engagement associatif





Vos questions?







TASSOCIATIONS SOUTH OF THE PROPERTY OF THE PR

13°2 0CT. 1

PALAIS DES CONGRÈS PARIS